

REPUBLIQUE DU TCHAD

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

MINISTERE DE L'ECONOMIE, DE LA
PLANIFICATION DU DEVELOPPEMENT
ET DE LA COOPERATION INTERNATIONALE

SECRETARIAT D'ETAT

DIRECTION GENERALE

INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE, DES
ETUDES ECONOMIQUES ET DEMOGRAPHIQUES

DIRECTION DES STATISTIQUES ECONOMIQUES

SERVICE DE LA CONJONCTURE

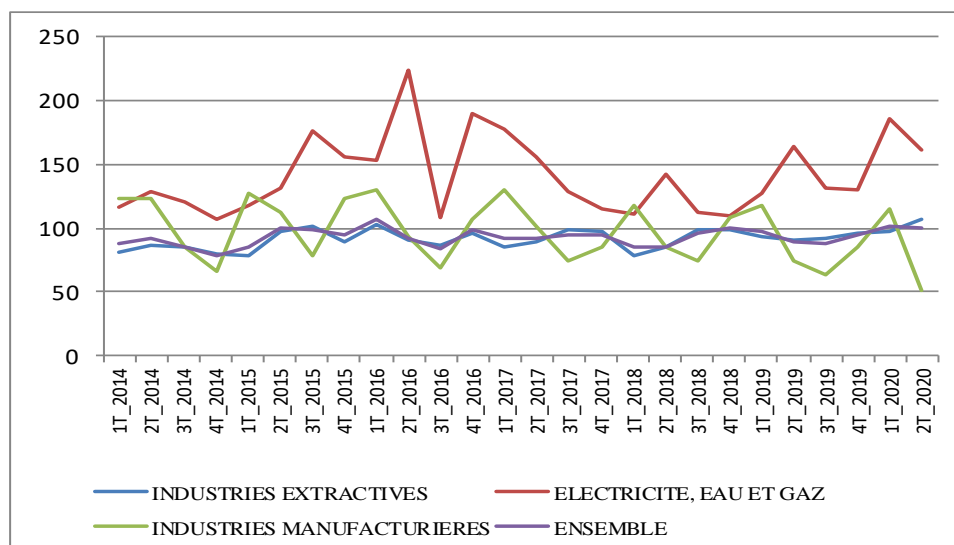


Unité-Travail-Progress



INDICE HARMONISE DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE

(2^{ème} trimestre 2020)



Présentation

L'Indice Harmonisé de la Production Industrielle (IHPI) est un indicateur permettant de mesurer l'évolution de la production du tissu industriel sur une période bien définie.

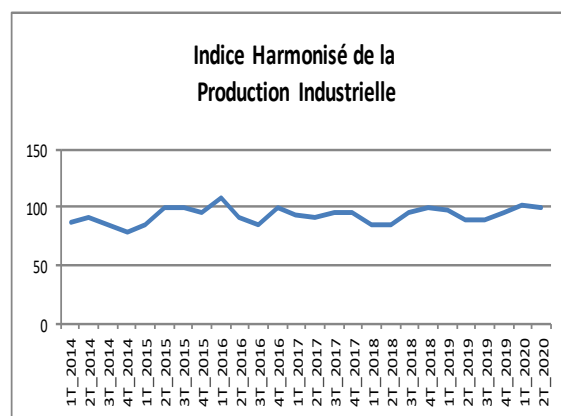
L'Institut National de la Statistique, des Etudes Economiques et Démographiques (INSEED) publie depuis janvier 2012 des notes trimestrielles de l'IHPI pour répondre aux besoins des utilisateurs de disposer des informations trimestrielles sur l'activité industrielle au Tchad.

L'indice base 100 en 2012 du Tchad, couvre les industries extractives, les industries agro-alimentaires, les industries du textile, d'habillement et du cuir, l'imprimerie, l'industrie pétrolière, les industries de matériaux-minéraux, les industries métalliques, les industries manufacturières et les industries de production et de distribution d'eau, d'électricité et de gaz. La nomenclature d'activités et de produits utilisée est celle des Etats membres d'AFRISTAT (Observatoire Economique et Statistique d'Afrique Subsaharienne). L'indice est de type Laspeyres pondéré par les indices de sous-branches relatifs aux différentes sous-branches industrielles selon le poids respectif dans la valeur ajoutée industrielle totale. L'échantillon est composé de 26 entreprises avec 34 produits couvrant 95 % de la valeur industrielle du pays. L'indice est publié au plus tard 45 jours après la fin d'un trimestre sous revue.

Légère baisse de la production des industries au Tchad

Avec l'apparition de la pandémie du Coronavirus au Tchad en , la production industrielle au Tchad qui était en hausse depuis le troisième trimestre 2019, baisse au deuxième trimestre 2020. En effet, au 2^{ème} trimestre 2020, la production du tissu industriel au Tchad a légèrement baissé de 1,3% par rapport au trimestre précédent. Cette baisse est la conséquence directe de la baisse de production des industries manufacturières (-55,3%) et celle des industries de production et de distribution d'eau, d'électricité et de gaz (-13,3%). Toutefois, cette baisse a été atténuée essentiellement par la croissance de production des industries extractives (+9,9%).

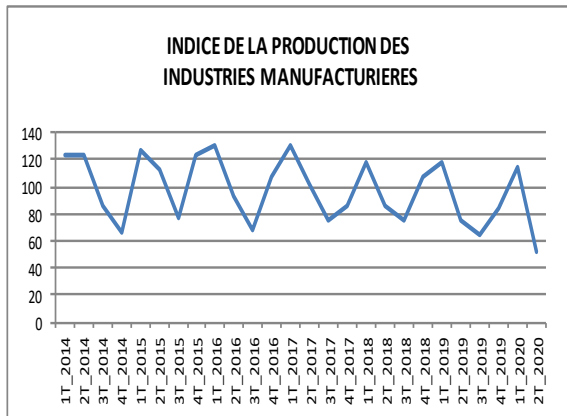
En revanche, en glissement annuel, la production du tissu industriel a augmenté de 11,6% au cours du trimestre sous revue.



Une forte baisse de production des industries manufacturières

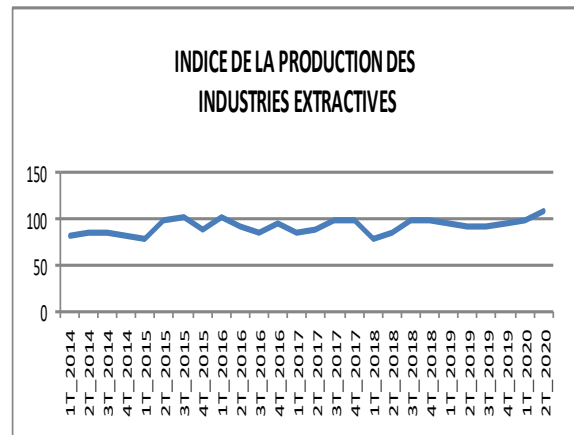
Au 2^{ème} trimestre 2020, La production des industries manufacturières au Tchad a chuté de

55,3% par rapport au 1^{er} trimestre 2020 en rapport avec la survenue de la pandémie au pays occasionnant la réduction de l'effectif du personnel dans plusieurs entreprises manufacturières. De même, en glissement annuel, elle a fortement baissé de 31,1% au cours de ce trimestre.



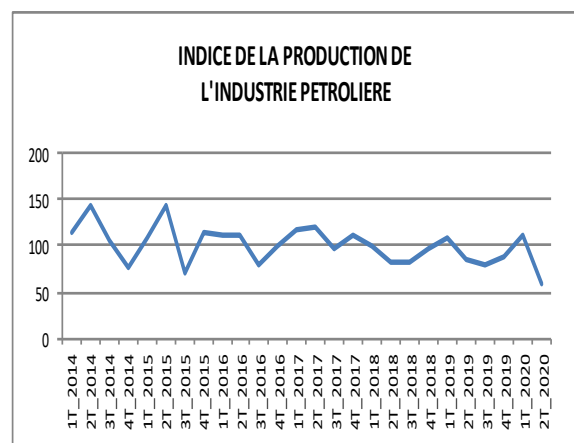
Une bonne croissance de production des industries extractives

Malgré la crise liée à la pandémie du COVID-19, la production des industries extractives au Tchad a augmenté de 9,9% au 2^{ème} trimestre 2020 par rapport au trimestre précédent en liaison avec la mise en production depuis juin 2019 du champ de Daniela par la CNPC. De même, en glissement annuel, la production des industries extractives a augmenté de 17,9% au cours de ce trimestre.



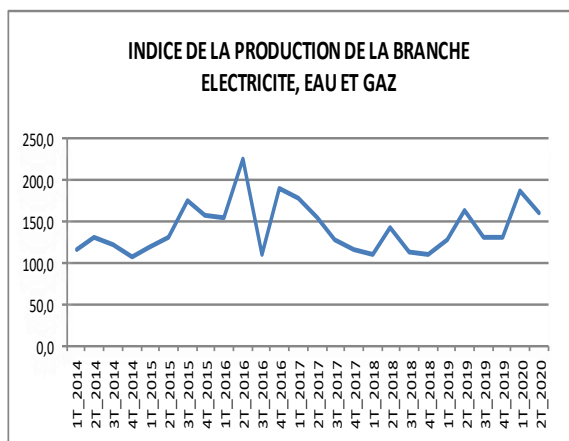
Une chute de production de l'industrie pétrolière

La production de l'industrie pétrolière au Tchad a chuté de 48,5% au deuxième trimestre 2020 par rapport au trimestre précédent. Cette chute est liée à la diminution de consommation de l'essence, du gasoil et du kérosène au cours de ce trimestre en rapport avec les mesures barrières prises par le Gouvernement tchadien en vue de riposter contre le COVID-19, notamment le couvre-feu, la fermeture des frontières externes et la suspension des liaisons interurbaines. Ces mesures ont entraîné la limitation des mouvements des véhicules de transport. De même, en glissement annuel, la production de l'industrie pétrolière a chuté de 33,2% au cours du trimestre sous revue.



Baisse de la production des industries de production et de distribution d'électricité, d'eau et de gaz

Au 2^{ème} trimestre 2020, les activités de production des industries de production et de distribution d'eau, d'électricité et de gaz au Tchad ont baissé de 13,3% par rapport au trimestre précédent. De même, en glissement annuel, la production de cette branche a diminué de 1,4% au cours du trimestre sous revue.



Une baisse de production des industries de matériaux-minéraux

La production des industries de matériaux-minéraux a fortement décliné de 46,1% au 2^{ème} trimestre 2020 comparé à celle du trimestre précédent. De même, en glissement annuel, la production de cette branche a fortement décliné de 45,3% au cours du trimestre sous revue.

Très forte baisse de la production des industries agro-alimentaires

Au 2^{ème} trimestre 2020, les activités de production des industries agro-alimentaires ont chuté de 67,2% par rapport au trimestre précédent en liaison avec les mesures barrières prises par l'Etat en vue de riposter contre le COVID-19, notamment la fermeture des alimentations, buvettes, etc, occasionnant une chute de la production des Brasseries du Tchad. De même, en glissement annuel, la production de cette branche a baissé de 24,9% au cours de ce trimestre.

Indices des branches regroupées			
BRANCHES REGROUPEES	2ème Trim. 2020	Variation Trimestrielle(%)	Glissement Annuel(%)
Industries extractives	107,4	9,9	17,9
Industries agro-alimentaires	44,0	-67,2	-24,9
Industries du textile, d'habillement et de cuir	0,0	0,0	0,0
Imprimerie	103,5	4,5	-10,2
Industrie pétrolière	57,5	-48,5	-33,2
Industries de matériaux-minéraux	35,5	-46,1	-45,3
Industries métalliques	8,6	0,0	-35,7
Autres industries manufacturières	54,1	0,0	0,0
Electricité, eau et gaz	161,6	-13,3	-1,4
IHPI_Global	99,5	-1,3	11,6

Aperçu méthodologique de l'IHPI

Champ couvert

Dans le cadre de l'Indice Harmonisé de la Production Industrielle (IHPI) dans les pays membres d'Afristat, le champ de l'industrie est bien délimité : le calcul de l'Indice Harmonisé de la Production Industrielle (IHPI) se rapporte au seul secteur secondaire et ne prend en considération que les activités productives des entreprises industrielles. L'activité d'égrenage du coton est classée dans la Nomenclature d'Activités des Etas Membres d'Afristat (NAEMA) parmi les activités agricoles. Les industries extractives sont incluses dans le champ de l'IHPI. Les Boulangeries industrielles qui sont à l'évidence des industries alimentaires, sont aussi incluses dans le calcul de l'IHPI. A l'inverse, les dépôts de pain ne sont pas pris en compte. Les activités de construction ne sont pas également concernées.

Echantillon

Les entreprises qui composent l'échantillon ont été choisies à partir de la liste des entreprises du répertoire des entreprises dont dispose l'INSEED. Cette liste a été étendue à d'autres entreprises issues des fichiers des autres administrations (DGI, CNPS, etc). Les entreprises sont classées par secteur d'activité. Les variables comme la valeur ajoutée, le Chiffre d'Affaires (CA) et les effectifs du personnel ont été retenues comme critères pour mesurer les performances industrielles. L'échantillon d'entreprises enquêtées couvre l'ensemble des dix branches d'activités industrielles. Il a été choisi en tenant compte de la représentativité sectorielle et de la représentativité selon la taille des entreprises. L'échantillon définitif retenu pour le suivi de la conjoncture dans l'industrie compte 26 entreprises et 31 produits couvrant 95% de la valeur industrielle du pays.

Méthode de tirage de l'échantillon

Au niveau de chaque secteur, le tirage de l'échantillon est fait en deux étapes : la première est relative à la sélection des grandes entreprises de la strate. Un tri des entreprises par taille décroissante du chiffre d'affaires est effectué, ainsi que le calcul des proportions du CA des entreprises retenues dans la base de sondage et celui de proportion cumulée. IL est fixé un seuil de pourcentage cumulé de CA, une borne au-delà de laquelle toutes les entreprises sont retenues.

La deuxième étape consiste à la sélection des autres entreprises de la strate. Pour les entreprises dont le pourcentage du chiffre d'affaires est inférieur à la borne fixée, il est procédé à un échantillonnage par choix raisonné sur la base du chiffre d'affaires ou de taille de l'entreprise.

Méthode de calcul de l'IHPI

Le calcul des indices harmonisés de la production industrielle s'effectue de manière hiérarchisée en partant des indices élémentaires correspondant aux produits industriels caractéristiques (séries témoins) aux indices de sous-branche et à l'IPI harmonisé national. Les indices élémentaires représentent le rapport de la quantité produite au cours du trimestre courant à celle correspondant à la moyenne de l'année de base. Les indices de sous-branches sont des indices de Laspeyres pondérant les indices élémentaires précédents relatifs aux produits selon le poids respectif (pour l'année de base) dans la valeur ajoutée totale. L'IHPI est un indice de Laspeyres pondérant les indices de sous-branches précédents relatifs aux différentes sous-branches industrielles selon le poids respectif dans la valeur ajoutée industrielle totale.

Tableau A01 : Indices par branches d'activité

BRANCHES	Pondérations	T2_2019	T1_2020	T2_2020	Variation trimestrielle	Glissement annuel
EXTRACTION D'HYDROCARBURES	8148,7	90,8	97,6	107,7	10,3	18,5
AUTRES ACTIVITES EXTRACTIVES	17,3	51,9	102,6	99,1	-3,4	91,1
ACTIVITÉS DE SOUTIEN AUX INDUSTRIES EXTRACTIVES	289,3	100,0	100,0	100,0	0,0	0,0
FABRICATION DE BOISSONS	100,1	126,4	57,6	79,8	38,5	-36,8
FABRICATION DES PRODUITS A BASE DE TABAC	86,6	48,9	48,7	30,7	-37,0	-37,3
FABRICATION DE PRODUITS TEXTILES	1,8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
FABRICATION D'ARTICLES D'HABILLEMENT	7,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
IMPRIMERIE ET REPRODUCTION D'ENREGISTREMENTS	7,1	115,3	99,1	103,5	4,5	-10,2
RAFFINAGE PÉTROLIER, COKEFACTION	907,8	86,1	111,5	57,5	-48,5	-33,2
FABRICATION DE MATERIAUX MINERAUX	30,5	64,9	65,9	35,5	-46,1	-45,3
FABRICATION DE MACHINES ET D'EQUIPEMENTS N.C.A	28,4	13,4	0,0	8,6	0,0	-35,7
FABRICATION DE MEUBLES ET MATELAS	0,2	54,1	54,1	54,1	0,0	0,0
PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ ET DE GAZ,	57,6	170,8	205,1	178,0	-13,2	4,2
CAPTAGE, TRAITEMENT ET DISTRIBUTION D'EAU	12,7	132,3	101,8	87,3	-14,2	-34,0
ENSEMBLE	10000,0	89,2	100,9	99,5	-1,3	11,6

Source : INSEED/DSE/SCPM

Supervision générale :

BARADINE ZAKARIA MOURSAL, Directeur Général de l'INSEED.

Coordination technique des travaux :

- **AHMAT SOULEYMAN HACHIM**, Directeur des Statistiques Economiques ;
- **ZAKARIA ISSAK ABDELKERIM**, Chef de Division des Statistiques Economiques ;
- **FANGAMLA MARANDI**, Chef de Service de la Conjoncture.

Traitement et rédaction :

- **KOÏNA ALAÏNA**, Cadre Statisticien Economiste au Service de la Conjoncture ;

Collecte des données :

- **AFEZOU Michel** ;
- **ABDEL NASSER Idriss Daoud** ;
- **BRAHIM Hassan** ;
- **SABRE Hassan Hachim** ;
- **YADIA PAYANFOU**.

Toutes les correspondances concernant l'Indice Harmonisé de la Production Industrielle sont à adresser à :
Monsieur le Directeur Général de l'Institut National de la Statistique, des Études Économiques et Démographiques (INSEED), Rue Brosset, Quartier Djambal Ngato, BP: 453 – N'Djamena – Tchad, tel: +235 22 52 31 64, Fax: +235 22 52 66 13, E-mail: info@inseed.td, Site web: www.inseed.td